



## UMNB AGM 2020: Meeting Process and Voting Procedure

### General Details:

- The guiding principles of these procedures are to ensure inclusion, transparency, and participation.
- Proceedings will be **recorded**.
- Participants are asked to remain **on mute**, except during debate, voting, or roll call.
- Observers are welcome. However, observers who interrupt the proceedings will be cheerfully removed and will not be able to rejoin the meeting.

### Voting and Debate:

- **Each member municipality has ONE vote. Mayors are assumed to be the voting rep for their municipality**, unless otherwise designated by the municipality or not present.
- Moderator will take a **roll call** of member municipalities at the beginning of the meeting to confirm the voting representative.

### Process for Debate on Motions:

- Moderator will take a **Speakers' list** once motions have been moved and seconded.
- Participants can join the Speakers' List using the "**raised hand**" function, the "**chat**" function, or **verbally**. Moderator will call on people participating by phone to ensure they are included.
- After the first Speakers' list has been exhausted, Moderator will call for additional speakers. Participants can speak more than once, but only after others have had a turn.

### Process for Voting:

- Voting will begin by seeking **unanimous consent** on each motion. If there is no objection, the motion will be adopted. If there is any objection, the motion will automatically proceed to a **recorded vote**.
- Moderator will call on each voting member municipality in **alphabetical order**. Results will be tabulated and reported at the end of each vote.

### Points of Order:

- Participants who wish to raise **points of order**, including being missed during voting, can do so verbally, use the chat function, or send a text message to Margot Cragg at 506-476-5641, or Alex Scholten at 506-292-2879.



## AGA 2020 de l'UMNB: Processus du réunion et procédures de vote

### Détails généraux :

- Les principes directeurs de ces procédures consistent à donner la priorité à l'inclusion, à la transparence et à la participation.
- L'événement sera **enregistré**.
- Les participants sont priés de **rester sur muet**, sauf pendant le débat, pendant le vote ou pendant l'appel nominal.
- Les observateurs sont les bienvenus. Toutefois, les observateurs qui interrompent les débats seront joyeusement expulsés et ne pourront pas se joindre à la réunion à nouveau.

### Vote et débat :

- **Chaque municipalité membre possède UNE vote. Les maires sont présumés être les représentants votants de leur municipalité**, sauf indication contraire de la municipalité ou en cas d'absence.
- Le modérateur procédera à un appel nominal des municipalités membres au début de la réunion pour confirmer le représentant votant.

### Processus de débat sur les motions :

- Le modérateur prendra une **liste d'orateurs** une fois que les motions auront été proposées et secondées.
- Les participants peuvent se joindre à la liste des orateurs en utilisant la fonction "**main levée**", la fonction "**chat**" ou **verbalement**. Le modérateur appellera les participants par téléphone pour s'assurer qu'ils ont été inclus.
- Une fois que la première liste d'orateurs est épuisée, le modérateur fera appel à des orateurs supplémentaires. Les participants peuvent prendre la parole plus d'une fois, mais seulement après que les autres aient eu leur tour.

### Procédure de vote :

- Le vote commencera par la recherche d'un **consentement unanime** sur chaque motion. S'il n'y a pas d'objection, la motion sera adoptée. S'il y a la moindre objection, la motion sera automatiquement soumise à un **vote enregistré**.
- Le modérateur appellera chaque municipalité membre votant dans l'**ordre alphabétique**. Les résultats seront compilés et communiqués à la fin de chaque vote.

### Invoquer le règlement :

- Les participants qui souhaitent **invoquer le règlement**, y compris s'ils sont oubliés lors du vote, peuvent le faire verbalement, utiliser la fonction de chat, ou envoyer un texte à Margot Cragg au 506-476-5641 ou à Alex Scholten au 506-292-2879.